MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-03-2026
Dossier complet le : 31-03-2026
N° d'enregistrement : 015692/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de cas par cas prealable pour la realisation d'un forage.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: COSTENOBLE ET FILS

Raison sociale: EARL COSTENOBLE ET FILS

N° SIRET: 10089733900014

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Costenoble

Prénom(s): Charles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un forage destine au prelevement d'eau servant a l'abreuvement des animaux et au nettoyage du materiel d'elevage.

4.2 Objectifs du projet

Permettre d'assurer une alimentation constante en eau pour l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste a installer un forage selon les prescriptions reglementaires en verifiant les etapes lors du chantier. Quelques precautions supplementaires seront prises: - Une inspection du materiel de forage sera realisee avant le chantier. La maintenance des installations sera realisee le cas echeant. - Les equipements de controle et de surveillance permettront la detection rapide les dysfonctionnements et notamment les fuites. - Un bac de sable sera disponible afin d'intervenir en cas d'accident lie tel que le deversement d'hydrocarbures.Ce sable servira a l'absorber. En cas d'accident, le melange de terre, de sable et d'hydrocarbures sera evacue vers un centre de traitement. - Les aires de stockage et de chargement des materiaux servant au forage seront isolees du chantier. - En cas de forte pluie et en cas de formation de boues, le chantier sera stoppe. - Un mur etanche de 50 cm de haut a minima, au-dessous de la tete de forage et sur 3 m² de surface sera concu autour du forage. Il sera cimente sur 1 m de profondeur compte a partir du niveau du terrain naturel. - Un couvercle verrouille sera installe au-dessus de celui-ci. - En dehors des periodes d'exploitation ou d'intervention, l'acces a l'interieur du forage est interdit. Il sera protege par un dispositif de securite. - La tete de l'ouvrage s'elevera au moins a 0,5 m au-dessus du terrain naturel. - Un compteur volumetrique sera installe. - L'ouvrage sera equipe d'un clapet anti-retour afin de ne pas contaminer la zone de prelevement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant sa phase d'exploitation, l'agriculteur s'engage a : - n'utiliser aucun produit phytosanitaire dans un rayon de 35 metres sur la zone enherbee a proximite de l'ouvrage. - de ne pas epandre d'engrais mineraux ni d'effluents d'elevage a une distance inferieur a 35 metres du projet. - d'effectuer un programme d'autosurveillance et d'enregistrer sur un document les entretiens qui ont ete realises.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procedure administrative n'est soumise qu'a une declaration. Declaration en application des articles L. 214-1 a L. 214-3 du code de l'environnement Titre Ier : Prelevements 1.1.1.0 et 1.1.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Installation d'un forage dont le pompage sera realise dans la couche de sable a une profondeur maximum de 120 metres.	(120, metres lineaires)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue de l'Aven

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue de l'Aven 59279 Loon-Plage

Code postal : 59279 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°14'24"E Lat. : 50°59'5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle est couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DE DUNKERQUE. La zone est classee A, A - Zone mise en valeur par l'agriculture.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le projet se situe a 648 metres d'une zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique de type I "Bassin de Coppenaxfort, watergang du Zout Gracht et prairies et mares de la Ferme Belle a Loon-Plage", 310013303. Le projet se situe dans une ZNIEFF de type II "Plaine maritime flamande entre Watten, Loon-Plage, et Oye-Plage", 310014024, mais n'engendera aucune
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de Loon-Plage, bordee par la mer du Nord est une commue littorale au sens de la loi du 03 janvier 1986, dite loi littoral. Au vu de la localisation du projet, l'exploitation n'est pas concernee par les dispositions de cette loi.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet se situe a 2.37 kilometres de la reserve naturelle regionale "Grande-Synthe", FR9300159.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La communaute urbaine de Dunkerque est couverte par un Plan de Prevention de bruit. Sur la cartographie des zones exposees au bruit routier, le projet est situe en zone jaune (niveau sonore inferieur a 59 dB(A)).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Patrimoine bati a proteger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Les zones humides du SAGE ont fait l'objet d'une revision recente. La cartographie concernant la commune de Loon-Plage a ete validee par la Commission Locale de l'Eau en decembre 2025. La parcelle ZH 13 n'ont pas ete identifiees comme zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prelevement d'eau destinee a l'abreuvement des animaux et au nettoyage du materiel. Prelevement de 5 515 m3 par an. Prelevement moyen annuel de 16 m3 par jour. Prelevement maxi de 5 m3 / heure. Prelevement dans le sable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Oui, la demande de forage est en adequation avec les ressources en eau disponibles ainsi qu'avec les equipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	La zone est potentiellement sujette aux debordements de nappe. L'indication de fiabilite associe est moyenne. La tete de forage sera surelevee d'au moins 0,5 m au-dessus du terrain naturel et protegee par un dispositif etanche (dalle beton et regard securise avec couvercle verrouille). Un dispositif anti-retour sera installe afin d'eviter tout risque de contamination de la nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures de securite seront traitees dans le dossier. Des mesures de gestion autour du forage sont enumerees au chapitre 4.3. L'installation sera comforme afin eviter toute pollution envers l'environnement et la nappe. L'installation sera munie d'un clapet anti-retour. La demande sera conforme aux dossiers ICPE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime que le projet, tel qu'il sera realise pour son ouvrage, avec les mesures preventives mises en place par l'installateur et pour une capacite de prelevement d'eau correspondante a celle consommee sur un reseau public, peut-etre dispense d'une evaluation environnementale. Le dossier de declaration sera delivre en repondant aux exigences reglementaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Costenoble

Prénom Charles

Qualité du signataire Gerant de l'exploitation

À Loon-Plage

Fait le 24-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)